

Le choix des mots

Réunion : mot neutre rappelant la précédente réunion de 1792 à 1815. Le bulletin de vote de 1860 mentionnait « *réunion* ».

Annexion : fit son apparition sur l’affiche annonçant la célébration de l’événement.

Rattachement : terme dénué de toute consistance historique, fut employé pour le centenaire.

Cession : terme préconisé par Cavour.

Plébiscite : comme référendum, évoque toute forme de consultation populaire.

Le vote était exclusivement masculin, ne pouvait se pratiquer par bulletin secret puisque les illettrés étaient nombreux, ce qui facilita éventuellement le résultat des scrutins par les notables locaux. Les bulletins « non » manquaient dans certains bureaux de vote savoyards et niçois, les 15-16 et 22-23 avril 1860. Les élections furent certes loin d’être parfaites mais, pour la première fois, on instaurait ce mode de vote. Auparavant, on ne demandait pas l’avis du peuple. Dans les communes remises à la Suisse, les Savoisiens n’eurent d’autre choix que de subir le changement de nationalité.

Quand le 14 juillet se fêtait le 15 août !

Après la proclamation du 1^{er} Empire, Napoléon persuada le Vatican de canoniser un nouveau saint dont la fête coïnciderait avec son anniversaire. La « Saint Napoléon » sera célébré comme « fête nationale » de 1806 à 1813, avant d’être abandonnée, puis rétablie en 1852, par Napoléon III, en hommage à son oncle.

8 août 1860, lettre du Ministre de l’Intérieur au Préfet : « ... *c’est le 15 août, la fête de l’Empereur, la fête d’un Souverain que le peuple aime, dont le peuple est fier, c’est une fête nationale...* »

16 août 1860, lettre du maire de Contamine au sous-préfet : « *J’ai l’honneur de vous annoncer que la fête de l’Empereur a été célébrée hier avec grande pompe et solennité, le Te Deum a été chanté et, en même temps, des détonations de boîtes se faisaient entendre. La cérémonie a été faite après la grand’messe et assistée par tous les habitants de la commune. J’ai l’honneur, Monsieur le sous-préfet d’être, avec mon profond respect.*

Votre très humble et très respectueux serviteur. »

Frontières

Longueur de la frontière franco-italienne : 515 km.
Point culminant de ladite frontière : 4 748 mètres.
De Gaulle obtint quelques modifications aux cols du Petit Saint Bernard, du Mont Cenis, aux monts Thabor et Chaberton ainsi que dans le secteur de Tende, où se

trouvaient des terrains de chasse du roi d’Italie.

L’IGN a encore modifié le tracé de la frontière en 1975 pour éviter de couper en deux le village de Clavière, puis l’Italie et la France ont échangé le terrain de football contre le terrain de golf !

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la France récupéra 709 km².

Cependant, un litige subsiste toujours au sujet de la possession du Mont Blanc. Le tracé des frontières entre la France et l’Italie décrété par le traité de Turin du 24 mars 1860, s’appliqua tel qu’il a été établi par la carte sarde de 1730. Des frontières communales devinrent donc des frontières internationales. Le 5 juillet 1860, les guides de Chamonix fixèrent le drapeau français au sommet du Mont Blanc. L’entretien et la détermination des 600 bornes de l’ensemble du tracé appartenant en copropriété à la France et à l’Italie, furent réalisés par l’IGN en 1991. Grâce à la convention internationale du 19 février 1863, l’abbaye de Hautecombe, sur le bord du lac du Bourget, a eu un statut particulier de territoire autonome de la Maison de Savoie, et cela jusqu’en 1983, date du décès d’Humbert II, dernier roi d’Italie, qui, par testament, renonça à tout ce qui constituait le pouvoir temporel de la Maison de Savoie en France.

Reconnaissance genevoise

Estimant qu’il était de son devoir de manifester sa reconnaissance aux hommes qui lui avaient donné leur adhésion, Genève accorda la naturalisation d’honneur à 26 savoyards qui avaient animé le mouvement de pétitionnement en faveur de la Suisse. Parmi ces 26 personnes, on remarque, entre autres Joseph Léandre Bard de Bonneville (voir article suivant), un négociant de Fillinges Jean-Marie Baillard, un architecte de Contamine-sur-Arve Laurent Nier-Maréchal, son neveu Jacques Decroux joaillier et Joseph Fallion négociant, originaires de Contamine-sur-Arve.

Le 3 août 1860, ils prêtèrent serment dans la salle du Grand Conseil, devant un important public. Après lecture par le Vice Chancelier, tous répondaient : « *je le jure* », puis ils prêtèrent serment sur les Saintes Ecritures. James Fazy leur souhaita la bienvenue, saluant en eux les défenseurs de la Suisse et de la démocratie.

Andrée Blanc

SOURCES :

- Guichonnet - Histoire de l’annexion de la Savoie à la France - Le Messager - Horwath
- Sauter, Broise, Baud, Devos, Nicolas, Guichonnet, Raymond - Histoire de la Savoie - Ed. Privat.
- Palluel-Guillard, Sorrel, Ratti, Fleury, L - La Savoie de la Révolution à nos jours - Ouest-France.
- Guichonnet - La Savoie du Nord et la Suisse - Sté Savoisiennne d’Histoire et Archéologie 2001
- 1860-2010 chronique d’un attachement - l’Alpe n° 47 - Glénat.
- P.V. réunions Conseil Municipal de Contamine-sur-Arve.